

Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968

Laurent Besse

« — Monsieur le ministre, j'ai lu votre Livre blanc sur la jeunesse. En trois cents pages, il n'y a pas un seul mot sur les problèmes sexuels des jeunes. » Après quelques répliques assez sèches de part et d'autre, le ministre s'échauffe : « — Avec la tête que vous avez, vous connaissez sûrement des problèmes de cet ordre. Je ne saurais trop vous conseiller de plonger dans la piscine. — Voilà une réponse digne des Jeunesses hitlériennes¹. »

Ce bref « dialogue » au bord d'une piscine est resté dans la mémoire collective comme un des signes annonciateurs de Mai 1968. Tout concourut, il est vrai, à assurer à l'épisode une certaine postérité : le cadre, l'université de Nanterre le 8 janvier 1968, l'un des protagonistes qui se nommait Daniel Cohn-Bendit et enfin le sujet de l'altercation, la sexualité juvénile, qui ne pouvait que rencontrer un certain succès alors que s'imposait l'idée que Mai 1968 avait d'abord été une révolution des mœurs.

Le second protagoniste de l'incident, le ministre de la Jeunesse et des Sports François Missoffe, n'a pas atteint la notoriété de Daniel Cohn-Bendit. L'altercation à la piscine de Nanterre demeure sans doute la trace la plus vivace qu'il a laissée dans la mémoire collective. Ce qui n'est pas la moindre des ironies, pour un ministre qui avait voulu faire du dialogue avec les jeunes la priorité de son action. Nommé dans le cadre du remaniement qui suivit les élections présidentielles de décembre 1965, François Missoffe fut le premier ministre en titre de la Jeunesse et des Sports, secteur qui depuis 1963 bénéficiait d'un secrétariat d'État. La promotion de Jeunesse et Sports en ministère s'accompagna d'une tentative pour fonder ce que François Missoffe appelait une politique de la jeunesse, à partir d'une vaste consultation de la jeunesse, connue sous le nom de « Livre blanc » ou « Rapport Missoffe ». Les projets du ministre étaient ambitieux puisqu'ils remettaient en cause la division du travail qui avait prévalu depuis la fin de la guerre entre l'État et les associations de jeunesse. Jusqu'alors les associations se réservaient le contact avec la jeunesse qu'elles prétendaient représenter, l'État se contentant de subventionner et de contrôler *a posteriori* les associations. Ce compromis était perçu comme un garde-fou contre les tentations totalitaires prêtées à l'État en matière de politique de la jeunesse depuis Vichy. Rompant ce compromis, François Missoffe s'efforçait de contourner les associations pour s'adresser aux jeunes sans intermédiaires et mettre en œuvre une action directe en leur faveur.

¹ Le « dialogue » est rapporté dans Hervé Hamon, Patrick Rotman, *Génération*, Tome 1. *Les années de rêve*, Paris, Seuil, 1987, p. 401.

Les modalités et le destin de la consultation Missoffe jettent un éclairage particulier sur la perception gouvernementale de la jeunesse, entre la présidentielle de 1965 et Mai 1968. Ils permettent également de saisir en quoi le ministère Missoffe a bien constitué un tournant dans l'histoire de ce qu'on a appelé « la politique de la jeunesse », même si ce ne fut dans la direction espérée par son promoteur.

Opération Livre blanc de la jeunesse

C'est d'abord à la jeunesse que François Missoffe entendait se consacrer, au point de devoir se défendre de négliger le sport, exercice très inhabituel, le volet sports de l'action ministérielle étant rituellement accusé de porter ombrage au volet jeunesse². Dès son premier « Message à la Jeunesse française », François Missoffe déclara qu'il serait l'homme du dialogue, posture qu'il allait souvent mettre en scène³. En mai 1966, après quelques mois de préparation, il précisait sa politique : il entendait procéder à une vaste enquête-débat autour de la jeunesse, en particulier avec les premiers intéressés, les jeunes. L'objectif, à l'issue de cette vaste consultation était « la mise au point collective d'une politique de la jeunesse⁴ », annoncée pour la fin du mois de décembre sous la forme d'un Livre blanc. Le caractère inédit, selon le ministre, de cette politique imposait une démarche qui se voulait radicalement nouvelle. La consultation des jeunes passait par la réalisation de dossiers par les intéressés qui pourraient ainsi exposer leurs opinions sur la situation de la jeunesse en France. Un document préparé par les services du ministère devait en guider la réalisation. En dehors de quelques contraintes administratives, il était étonnamment peu directif : il se composait pour l'essentiel de feuilles vierges et d'un document d'appui. Le ministre insista sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un « questionnaire » qui aurait contraint l'expression des jeunes⁵. Celle-ci devait être la plus ouverte possible et de préférence collective. Le document d'appui s'achevait par la formule « encore une fois vous êtes libre de choisir les sujets que vous voulez traiter » et se contentait de suggérer « quelques types de questions » qui appelaient des réponses pour le moins larges : « Quelle est pour vous l'importance des spectacles, des disques, des livres, du sport dans les activités de votre groupe ? Que vous apportent ces formes de loisirs⁶ ? » Les directions de débats proposées portaient presque exclusivement sur les activités sportives, les loisirs et l'information des jeunes. Sur la forme, la méthode suggérée pour réaliser le dossier s'inspirait des pratiques qui avaient cours dans les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, en particulier les enquêtes réalisées sur les besoins des jeunes qui se présentaient le plus souvent comme de petits mémoires illustrés de photographies et de graphiques. Les directives

² Communiqué de presse, 8 mars 1966, Centre des archives contemporaines (CAC) 770309/1.

³ « Message à la Jeunesse française », 13 janvier 1966, CAC 770309/1.

⁴ Présentation de la politique de François Missoffe, *Inter actualités 20 h*, 12 mai 1966, Inathèque de France.

⁵ *Inter actualités magazine*, 13 mai 1966.

⁶ *Dossier d'enquête pour le Livre blanc de la jeunesse*, CAC 770309/1.

ministérielles recommandaient d'ailleurs d'adresser en retour « les bandes enregistrées et les photos » réalisées au cours de la préparation. Celle-ci visait à faire émerger « les besoins et aspirations » des jeunes à l'issue de débats et d'enquêtes sur le terrain, inspirés de façon lointaine par les travaux des psycho-sociologues des années 1950-1960 qui avaient parfois collaboré avec les organisations de jeunesse⁷.

Le lancement de l'opération se fit à l'occasion d'une campagne médiatique en mai-juin 1966. François Missoffe avait un goût personnel pour ce qu'on n'appelait pas encore la communication politique et s'était illustré dans ses postes précédents par quelques opérations remarquées⁸. La composition de son cabinet témoignait de l'importance qu'il lui accordait, en particulier dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver à Grenoble. Si le directeur de cabinet René Haby assurait la continuité du lien avec l'Éducation nationale, son chef de cabinet, le journaliste Philippe Atger, devait faciliter les contacts avec la presse, tout comme divers conseillers dont le journaliste de l'ORTF Michel Péricard⁹. Pour le Livre blanc, François Missoffe privilégia la télévision et surtout la radio qui avait une grande audience chez les jeunes¹⁰. Le coup d'envoi fut donné lors du journal d'*Inter Actualité*, magazine animé par Étienne Mougeotte et transformé de façon exceptionnelle en forum radiophonique où le ministre « dialogua » avec plus de 50 jeunes. Le ministre livra des considérations très générales sur la jeunesse et sur sa politique qui restait à définir « avec et par les jeunes » mais cultiva avec soin son « parler direct » qui contrastait avec le ton habituel de la radio : « tout ça est mal fichu », « dans votre pat'lin », « faut que les jeunes soient dans le coup », « c'est mon boulot »¹¹. France Inter s'associa plus largement à la consultation grâce à *Inter Services Jeunes*, animé par Yves Mourousi. Quelques jours plus tard, le ministre occupait à nouveau l'antenne, cette fois-ci pour un « tour de France Inter » en direct. Entre 3 heures du matin et 22 heures, François Missoffe avait parcouru la France en avion et hélicoptère de Paris à Saint-Germain-en-Laye en passant par Brest, Bompannes (Landes), Talence (Gironde), Aix-en-Provence, Saint-Rémy-de-Provence et Dijon, pour rencontrer des jeunes sous les micros et les caméras. Roland Dhordain, directeur de France Inter, qui l'accompagnait dans « ce marathon radiophonique (sic) », était visiblement sous le charme et parlait « d'un style tout à fait nouveau de voyages ministériels¹² ».

Après la radio, François Missoffe chercha à utiliser la presse de jeunes, qui connaissait un développement important depuis le lancement de *Salut les copains* en 1962. Le succès fut inégal puisque les magazines les plus orientés vers la musique et

⁷ Joffre Dumazedier et Paul Chombart de Lauwe étaient les plus connus de ces scientifiques qui ont produit des enquêtes de sociologie appliquée pour les mouvements de jeunes. François Missoffe, dans la lettre de présentation du dossier, ne parle que des « aspirations » des jeunes et non des « besoins ».

⁸ Il avait lancé la formule « Suivez le bœuf ! », destinée à faire baisser le coût de la viande alors qu'il était secrétaire d'État au Commerce intérieur en 1961.

⁹ Philippe Atger était directeur politique du quotidien *La Nation*.

¹⁰ Nous avons pu consulter l'intégralité des références radio conservées par l'Inathèque, provenant essentiellement de France Inter. François Missoffe est également intervenu sur les postes périphériques. Pour la télévision, peu d'éléments sont pour l'instant consultables.

¹¹ *Inter Actualité Magazine*, 13 mai 1966.

¹² *Inter Actualité 20 h*, 31 mai 1966.

les vedettes ne relayèrent pas l'information sur le Livre blanc. Mais *20 ans* et *Formidable*, qui mêlaient chanson et d'autres thématiques, accordèrent une place à la consultation des jeunes¹³. *Formidable* « dit oui à Monsieur Missoffe [...] dit bravo », dès le mois de juin et incita ses lecteurs à lui adresser les dossiers remplis¹⁴. Le numéro suivant comportait un appel « Écrivez-moi ! » lancé par François Missoffe, accompagné du fac-similé d'une lettre manuscrite d'une jeune fille qui donnait l'exemple :

« J'ai 18 ans comme votre fille¹⁵. Je fais le métier que j'aime et j'ai la chance d'avoir une jeunesse très heureuse.

Je m'associe à votre enquête car je voudrais que tous les jeunes soient comme moi et je me permets d'exprimer quelques-uns de leurs souhaits.

Soyez notre « Charlemagne de l'an 2000 ». Construisez de belles écoles, que tous les lycées de France ressemblent à mon lycée Paul Valéry le plus moderne de Paris.

Construisez des stades, des piscines, encouragez les Maisons de Jeunes. Créez en de nouvelles ; nous aimons tant nous retrouver entre copains.

Donnez à chacun la chance de trouver un travail qui le passionne.

Nous sommes des millions à compter sur vous. Merci, monsieur le Ministre.

France Gall¹⁶ »

Par les sujets qu'elle abordait, cette lettre s'inscrivait parfaitement dans les thèmes suggérés par le document ministériel destiné à préparer les dossiers. Reflétait-elle également les aspirations de la jeunesse française telle que François Missoffe la rêvait ? Celle d'une France des copains, heureux de se retrouver entre eux, soucieux d'occuper leurs loisirs et de consommer ? Une France également dépolitisée ?

Le document préparatoire à l'enquête, qui ne comportait ni le mot politique, ni le mot syndicat, se contentait de suggérer aux jeunes de s'interroger sur « les responsabilités qui semblent devoir être assurées par les jeunes eux-mêmes », en particulier dans la vie de la « commune et de la région¹⁷ ». Les interventions du

¹³ « Interview de François Missoffe par une 20 ans de 21 ans », *20 ans*, septembre 1966, p. 31-33.

¹⁴ *Formidable*, n°9, juin 1966, p. 4-5.

¹⁵ Il s'agit de Françoise Missoffe née en 1948, devenue Françoise de Panafieu. François Missoffe mit en avant son statut de père de famille nombreuse et ses enfants (7 à l'époque), comme lors de l'opération « Jeunes-Mazout » sur les plages bretonnes après la marée noire en 1967, opération organisée par Michel Péricard.

¹⁶ *Formidable*, n°10, juillet 1966. *Sacré Charlemagne* est un des succès de la chanteuse fin 1964, moins sulfureux que les fameuses *Sucettes* sorties en mai 1966 au moment du lancement de l'opération Missoffe.

¹⁷ *Dossier d'enquête...*, réf. cit.

ministre dans les médias étaient plus explicites. Interrogé à propos des conseils municipaux de jeunes, François Missoffe ne s'y montrait pas défavorable, « à condition de ne pas sombrer rapidement dans les politicalleries locales. Les questions religieuses et politiques, poursuivait-il, sont de votre domaine personnel, individuel et ne regardent que vous individuellement¹⁸. » Plus tard, à l'issue de « son marathon radiophonique », il livrait ses « impressions d'ensemble » sur les jeunes Français : « des jeunes très divers », « mais très ouverts, ayant dépassé les frontières géographiques et sociales [...] acceptant le monde d'aujourd'hui tel qu'il est, avec beaucoup de réalisme¹⁹ ». Ailleurs, il trouvait « la jeunesse d'aujourd'hui au fond très raisonnable, soucieuse surtout de son insertion dans la vie²⁰ ». La politique de la jeunesse, tournée résolument vers l'avenir et vers une société ouverte, ne pouvait donc qu'ignorer les politicalleries et la politique tout court.

La politique de la jeunesse contre la politique ?

Les services ministériels prirent grand soin de souligner le caractère totalement « objectif » de la consultation menée, mettant en avant le recours à des experts indépendants pour assurer le dépouillement des questionnaires, renforcé par l'appel à des techniciens de l'INSEE²¹. Ils ne faisaient que reprendre l'un des thèmes récurrents des discours sociaux sur la jeunesse des années 1960, dont « l'objectivité » était constamment proclamée²². Cette revendication de neutralité tenait à l'essor des sciences sociales ainsi qu'à la vulgarisation d'un idéal scientifique dans l'étude des phénomènes sociaux, mais plus spécifiquement au caractère sensible des questions de jeunesse sur un plan politique, entendu dans tous les sens du terme.

Malgré les dénégations de François Missoffe, son action avait bien une dimension politique au sens le plus restrictif. Sa nomination le 6 janvier 1966 et la promotion du secrétariat d'État en ministère étaient intervenues à l'issue des élections présidentielles qui avaient vu Charles de Gaulle être mis en ballottage. Selon Alain Peyrefitte, le Général attribuait cet échec au fait que « la jeunesse n'a[vait] pas bien voté ». En conséquence, « il fallait donner à la jeunesse des buts qui puissent lui communiquer un enthousiasme²³ ». La nomination de François Missoffe était un des éléments de réponse. Maurice Herzog avait beaucoup fait dans son domaine, en

¹⁸ *Inter Actualités Magazine*, 13 mai 1966.

¹⁹ *Inter Actualité 20 h*, 31 mai 1966.

²⁰ « Interview de François Missoffe... », article cité.

²¹ *Journal télévisé de 13 h*, 20 juin 1966 à l'issue d'un reportage où l'on voit les services ministériels débordés par les demandes de dossiers.

²² Cela vaut pour les multiples rapports produits par les groupes de jeunes y compris à travers les dossiers rendus pour le Livre blanc. L'opposition faisait de même. Voir note 41.

²³ Le général de Gaulle poursuit ainsi : « La seule question, c'est le *new deal*, ce sont les objectifs nouveaux qu'il faut indiquer au pays, à la jeunesse » (22 décembre 1965). (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 2, Paris, De Fallois Fayard, 1997, p. 618). De Gaulle revient sur ce thème au moment de la composition du nouveau gouvernement, le 5 janvier 1966. Voir Alain Peyrefitte, *C'était De Gaulle*, tome 3, 2000, p. 14-15.

particulier en augmentant de façon spectaculaire les crédits et en programmant des équipements mais il convenait de donner un nouvel élan. Cette tâche fut confiée à François Missoffe, qui avait fait le choix de lancer « une vaste campagne d'opinion », en partie parce qu'elle « ne coûterait rien au budget de 1966 », puisque l'essentiel relèverait des « relations publiques (sic) », comme il l'annonça en Conseil des ministres²⁴. Son directeur de cabinet était encore plus explicite : « Le Gouvernement présentera dans quelques mois un Programme pour la Jeunesse. Celui-ci doit apparaître comme issu d'une grande consultation nationale²⁵. » Le calendrier de l'opération était également compatible avec celui de la campagne des législatives de mars 1967, avec une date de publication des résultats de la consultation suffisamment tardive pour coïncider avec le début de la campagne. François Missoffe faisait le pari qu'avec l'opération Livre blanc, la majorité disposerait d'un atout dans un domaine où l'opposition était réputée maîtresse du jeu. La jeunesse était censée plutôt pencher à gauche et surtout l'opposition disposait de relais importants dans les associations de jeunesse. Avec l'opération, « nos adversaires ne pourront plus maintenant qu'être à notre remorque » indiquait le ministre²⁶. Fin 1967, François Missoffe déclarait encore au Conseil des ministres à propos de cette consultation : « Il était nécessaire que cette analyse soit faite par le Gouvernement et non par ceux qui avaient l'intention de se servir de la jeunesse à des fins de propagande [...] À ce sujet, il est bien évident que les 4,5 millions de [nouveaux] électeurs (garçons et filles) qui prendront part à la prochaine consultation électorale apporteront un poids considérable dans la balance, et que leur attitude envers le régime sera déterminante²⁷. »

L'action de François Missoffe intervenait dans un contexte de relative dépolitisation de la question de la jeunesse, qui paradoxalement rendait possible l'opération Livre blanc. Cette dépolitisation était récente et elle contrastait avec le caractère extrêmement sensible de ce secteur de l'action publique jusqu'au début des années 1960. L'ombre de Vichy planait sur toute la politique de la jeunesse. On sait que la période de la guerre fut à la fois fondatrice pour l'action publique en matière de jeunesse en France, mais qu'elle constituait également un repoussoir. L'héritage de Vichy était fondamental, en effet. Le régime avait d'abord créé un précédent en matière administrative puisqu'un secteur administratif nouveau était né avec le secrétariat général de la Famille et de la Jeunesse qui avait connu de multiples changements de dénomination et de statuts jusqu'en 1944. Plus concrètement l'État français avait légué à la République renaissante des corps d'inspections, des établissements destinés à former des cadres et surtout un dispositif juridique permettant la subvention des associations en contrepartie de leur agrément par

²⁴ Communication de François Missoffe au Conseil des ministres du 11 mai 1966. Papiers de Claudius Brosse, conseiller de Georges Pompidou pour les questions de Jeunesse et Sports, Archives nationales, Section du XX^e siècle, AG/5(1)/884. [Désormais AN, AG/5(1)/...].

²⁵ Rapport de René Haby pour le ministre, s. d. (avant le 1^{er} mars 1966), AN, AG/5(1)/884.

²⁶ Note de François Missoffe pour la présidence, 22 juin 1966, AN, AG/5(1)/884.

²⁷ Communication de François Missoffe au conseil des ministres du 6 décembre 1966, AG/5(1)884.

l'État²⁸. Mais Vichy symbolisait également la menace d'enrégimentement de la jeunesse. Aussi à la Libération, un « arrangement » entre mouvements de jeunesse et pouvoirs publics s'était-il mis en place : l'État s'interdisait toute intervention directe auprès des jeunes et subventionnait les mouvements de jeunesse agréés qui étaient chargés du contact avec la jeunesse. L'interdiction était d'autant plus facile à respecter que les sommes consacrées à ce domaine étaient infimes. Un jeu complexe, compte tenu en particulier de la diversité idéologique des mouvements, se mit en place sous la IV^e République, les mouvements critiquant le désintérêt de l'État mais dénonçant également toute intervention de sa part comme une menée étatiste. Les tentatives pour instaurer un ministère de la Jeunesse rencontrèrent une vive opposition : le ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres de Pierre Bourdan en 1947 fut éphémère et dut négliger la jeunesse au profit de ses autres attributions. Pierre Mendès France en 1954 dut également renoncer à un ministère au profit d'un « secrétariat d'État chargé de coordonner l'action gouvernementale en faveur de la jeunesse », ce qui ne l'empêcha pas d'essuyer des critiques²⁹. La Jeunesse était définitivement unie aux Sports depuis 1948 dans le cadre de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, confiée à Gaston Roux, un ancien collaborateur de Léo Lagrange qui conserva son poste jusqu'à la fin de IV^e République et qui assura la permanence de l'institution. Au gré des changements d'attributions, elle fut parfois couplée avec l'Enseignement technique dans un secrétariat d'État ou elle disparut des intitulés ministériels. Mais elle fut toujours sous la tutelle de l'Éducation nationale, dont elle constituait une direction³⁰.

André Malraux, en 1958, avait sans doute eu le projet d'établir un ministère de la Jeunesse mais avait également renoncé devant les oppositions, en particulier celle des mouvements de jeunesse qui pour la première fois étaient parvenus à faire taire leurs multiples divergences pour fonder le GERJEP (Groupe d'étude et de rencontre des organisations de jeunesse et d'éducation populaire)³¹. La force de Maurice Herzog, nommé fin 1958, avec le titre de « haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports » plus acceptable que celui de ministre, fut d'institutionnaliser les rapports avec les associations de jeunesse, initialement peu favorables au pouvoir gaulliste.

²⁸ L'INEP (Institut national de l'éducation populaire) et les CREP (Centres régionaux d'éducation populaire) sont issus des écoles de cadres et des écoles régionales. Surtout, le 2 octobre 1943 est signée à Alger l'ordonnance sur le statut provisoire des groupements de jeunesse qui est une « reprise républicaine » de la procédure d'agrément instaurée par Vichy depuis le 20 juin 1941. Cf. Françoise Tétard, « Politiques de la jeunesse (1944-1966) : paroles de volonté(s), politiques de l'illusion », dans François Proust (dir.), *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la questions des jeunes*, vol. 2, p. 195-207, et Jean-François Muracciole, *Les enfants de la défaite, la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 273-277.

²⁹ Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007, p. 199-225.

³⁰ Cette tutelle continua à s'exercer sous le ministère Bourdan et même à l'époque de Mendès France, où le secrétariat d'État dépendait pourtant de la présidence du conseil. La DGJS dépendait en effet de Joseph Lanet, secrétaire d'État à l'Enseignement technique et à la Jeunesse qui dut abandonner son titre mais non sa tutelle.

³¹ Françoise Tétard, « Politiques... », article cité ; Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ?...*, op. cit. Voir également Patricia Loncle, *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cette stratégie, résumée sous le vocable de « cogestion », reposa sur une association des mouvements à la préparation des décisions dans le cadre du Haut comité à la Jeunesse et sur un soutien matériel important avec une hausse spectaculaire des subventions et deux lois-programmes d'équipement. Pour le gouvernement, la ligne à ne pas franchir par les mouvements était la prise de position partisane dans le cadre des instances officielles, surtout du temps de la guerre d'Algérie³². L'UNEF ne trouva ainsi en 1960 qu'une solidarité très modérée auprès des autres membres du Haut comité, quand elle dut faire face aux attaques gouvernementales à la suite de ses contacts avec l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans d'Algérie). Quant aux organisations de jeunesse proches du PCF ou de la CGT, elles étaient tenues en lisière de ces dispositifs³³.

La question de l'abaissement de la majorité politique qui aurait pu susciter un débat ou même un conflit n'eut pas cet effet. La majorité était assez largement hostile à cette mesure mais divisée sur la question, Robert-André Vivien, député UNR ayant déposé plusieurs projets en faveur de l'abaissement. De son côté, l'opposition s'était saisie de la question mais sans en faire un enjeu majeur. Ainsi, dans le courant socialiste, c'était la Fédération nationale des clubs Léo Lagrange — organisation de jeunesse — autour de Pierre Mauroy qui portait cette revendication depuis 1963³⁴. Quant à la masse des organisations de jeunesse, elles n'en firent pas une priorité, même si l'abaissement pouvait faire partie de leurs revendications anciennes.

L'institutionnalisation des rapports entre organisations de jeunesse et État, qui s'était accentuée depuis 1958, avait consolidé le statut des organisations de jeunesse comme interlocuteurs privilégiés, pour ne pas dire exclusifs, des pouvoirs publics pour tout ce qui concernait les problèmes de jeunesse. Ces associations prétendaient représenter la jeunesse, même si leurs effectifs étaient réduits et même si leur domaine d'intérêt se limitait aux loisirs et à l'éducation populaire, ce qui constituait une interprétation pour le moins restrictive des problèmes des jeunes³⁵. L'institutionnalisation avait contribué à renforcer une apparente neutralisation des questions de jeunesse, accentuée par la montée des préoccupations gestionnaires parmi les organisations de jeunesse. La majorité gaulliste aimait souligner que le vote de la loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif n'avait pas donné lieu à des affrontements idéologiques et que la jeunesse demeurait une question échappant aux luttes partisans.

C'est précisément cette situation qui incitait François Missoffe à rompre avec l'arrangement qui prévalait depuis vingt ans. Tirant le bilan de l'action de Maurice

³² Objectif tenu selon Olivier Philip, directeur de cabinet de Maurice Herzog. Entretien 30 août 2004.

³³ Dès de la création du Haut comité de la Jeunesse en juin 1955, les jeunesses syndicales eurent une représentation, à l'exception de la CGT. Voir Ludvine Bantigny, *Le plus bel âge ?...*, *op. cit.*, p. 209-210. Au cours des années 1950-1960, le clivage communistes-non communistes fut aussi structurant pour le secteur jeunesse-éducation populaire que la vieille fracture laïques-confessionnels. Voir Françoise Tétard, « De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie, un siècle d'éducation populaire », *Esprit*, mars-avril 2002, n°3-4, p. 39-59.

³⁴ Sophie Leron, *La Fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange : une organisation socialiste ?*, Pantin, Fédération Léo Lagrange, 2000, p. 35-37.

³⁵ On peut en trouver une trace dans la restriction progressive des centres d'intérêt du Haut comité à la Jeunesse, dont les objectifs initiaux étaient très larges.

Herzog, il concluait que les résultats étaient décevants. « La raison : la règle fondamentale qu'on s'est imposée d'éviter toute intervention directe et de s'appuyer exclusivement sur les mouvements de jeunesse. Or les mouvements sont en partie dépassés par les nouvelles dimensions du problème et ne touchent que 10 % des jeunes, pour beaucoup élèves et étudiants, malgré de larges subventions [...] Seul l'État est en mesure d'apporter des solutions globales³⁶. » En s'adressant directement aux jeunes, le ministre cherchait à contourner le monde des organisations de jeunesse. Il visait les « inorganisés », c'est-à-dire la grande masse de la jeunesse qui n'était membre d'aucun mouvement. Mais le projet du ministre n'avait pas que des implications symboliques, en termes de légitimité. L'essentiel du (modeste) budget de Jeunesse et Sports sur le volet « jeunesse » était consacré à des actions dites « indirectes », en clair à des subventions aux organisations de jeunesse. Le renforcement d'une « action directe » ne pouvait se faire qu'en transférant une partie des crédits destinés aux organisations de jeunesse vers ceux destinés aux « moyens propres » du ministère. Les associations étaient menacées dans leurs ressources.

C'est donc, sans surprise, des organisations de jeunesse que provinrent les protestations les plus vives contre la consultation des jeunes, d'autant plus que le ministre ne les ménageait pas : il pratiquait la politique de la chaise vide au Haut comité de la Jeunesse, ironisait sur l'âge avancé des délégués des jeunes et laissait entendre que pour être animateur il fallait « être un saint ou un raté³⁷ ». L'opposition et la presse relayèrent les critiques. La campagne médiatique du ministre fut très controversée. Le Club Jean-Moulin ressortait le fantôme de Vichy et dénonçait « un ministre qui se livrait depuis des semaines à un type d'action qui serait déjà discutable pour un promoteur de vente de grande maison³⁸ ». *Le Monde* ironisait également, titrant « M. Missoffe tourne » pour rapporter son marathon radiophonique. L'opposition communiste dénonça une enquête inutile et coûteuse qui détournait de la question des moyens³⁹. Le contre-gouvernement lança l'idée d'un autre Livre blanc et proposa de réunir les organisations de jeunesse et d'éducation populaire pour l'établir. Son responsable pour les problèmes de jeunesse était Pierre Mauroy, secrétaire général adjoint de la SFIO et l'un des principaux artisans de la cogestion du temps de Maurice Herzog⁴⁰. Le contre-gouvernement distribua un document destiné à faciliter les débats des jeunes. Il questionnait les jeunes sur la formation professionnelle, le logement, la mixité et la promotion féminine. Il rappelait également que « les aspirations, les besoins de la jeunesse ont été bien

³⁶ Projet ministériel du 13 mars 1966. AN, AG/5(1)884.

³⁷ La formule a bien été prononcée par François Missoffe sur France Inter le 9 mai 1967. La rumeur lui attribuant ces propos est toutefois antérieure, ce qui laisse supposer qu'il avait déjà utilisé la formule.

³⁸ « Giovinezza ou Salut les copains ? », *Bulletin du Club Jean-Moulin*, n° 56, mai 1966.

³⁹ *L'Humanité*, 27 mai 1966.

⁴⁰ Inspiré par le modèle du *shadow cabinet* britannique, le contre-gouvernement avait été formé par l'opposition en mars 1966. Il était dirigé par François Mitterrand. Il ne survécut pas aux législatives de 1967.

souvent exprimés par les mouvements et à travers les résultats de nombreuses enquêtes présentant des garanties sur le plan scientifique⁴¹».

Une politique de la jeunesse pour quoi faire ?

Bien que peu favorable aux organisations de jeunesse, François Missoffe fut malgré tout contraint d'avoir recours à elles pour l'opération Livre blanc. Si, en effet, la distribution fut monopolisée par le ministère, le travail de dépouillement fut confié en partie aux cadres des organisations de jeunesse⁴². Outre que cette mesure était supposée garantir l'objectivité de l'enquête, elle déchargeait également les services d'une lourde tâche, même si le succès de la consultation ne fut pas celui escompté par le ministre. 100 000 questionnaires furent expédiés selon les chiffres officiels ; 7 000 seulement auraient été retournés au cours de l'automne 1966⁴³. Le ministère argua que, compte tenu du caractère collectif des réponses, un nombre beaucoup plus important de jeunes et d'adultes avaient été concernés par l'enquête. Mais, plus gênant pour lui, une majorité de dossiers provenaient d'associations constituées, en clair de « jeunes organisés » et non de la masse des inorganisés que l'enquête prétendait toucher⁴⁴. Enfin, ces dossiers se révélèrent très difficilement exploitables, en raison de leur hétérogénéité. La part d'informations inédites sur la jeunesse qu'ils étaient supposés contenir était bien maigre. Un conseiller de la présidence notait : « Si l'opération lancée par M. Missoffe a éveillé un intérêt indiscutable, ce n'a pas été cependant cette vaste introspection de la jeunesse, un temps espérée par le Ministre⁴⁵. »

Les dossiers ne pouvaient donc pas servir de matériau pour le Livre blanc. Il n'est pas certain qu'ils aient jamais eu cette vocation. Les archives nous apprennent en effet que René Haby avait gardé de bonnes habitudes de son métier d'enseignant et qu'il avait mis à profit ses congés estivaux pour rédiger le sommaire du Livre blanc qu'il transmettait confidentiellement à Matignon le 20 septembre. Or la date pour le retour des dossiers était fixée au 30 octobre suivant... Le corps du rapport fut confié à des experts qui firent la synthèse des travaux scientifiques existants. Le résultat en fut un objet qui mettait les responsables dans l'embarras parce qu'il était indéfinissable⁴⁶. François Missoffe dut déclarer au cours d'une conférence de presse que « l'expression Livre blanc fréquemment employée à son sujet n'est pas tout à fait

⁴¹ Brochure *Les questions que se posent les jeunes* éditée par l'Équipe formatrice de contre-gouvernement, archives de la Fédération régionale des MJC de l'académie de Grenoble.

⁴² Toutefois la redistribution des documents préparatoires par les associations ne fut ni interdite, ni même découragée. Un service des études confié à Robert Brichet avait été créé au ministère.

⁴³ Un peu moins de 3 000 figurent dans les archives. Voir Anne-Marie Sohn, *Âge tendre et tête de bois, histoire des jeunes des années 1960*, Paris, Hachette, 2001 qui a utilisé ces dossiers. Divers indices nous laissent supposer que tous les dossiers retournés ne figurent pas dans les archives. Pour autant, rien ne nous permet d'affirmer que 7 000 dossiers ont bien été retournés.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 425-427.

⁴⁵ Note de Jean Maheu, 21 février 1967, AN, AG/5(1)884.

⁴⁶ *Ibid.*

exacte [...] Je vous propose donc de l'appeler rapport d'enquête sur la jeunesse⁴⁷. » Sa publication fut repoussée après les élections législatives, ce qui constituait un nouveau revers pour le ministre qui affirmait trois mois plus tôt : « l'ampleur de l'action qui a été menée suivant un planning rigoureux me fait penser que le Premier ministre pourra utilement jouer du volet jeunesse dans tous les domaines au moment de la campagne électorale⁴⁸ ». Le report de la publication provenait de ce que la majorité ne souhaitait pas être attaquée sur son action depuis 1958 à partir d'un bilan « objectif et scientifique » de la situation de la jeunesse⁴⁹.

Le Rapport d'enquête fut présenté en mai 1967 aux députés, lors d'une séance consacrée à la jeunesse, ce qui était une première. L'assistance était réduite — le débat intervenait immédiatement après le débat sur la motion de censure à propos des ordonnances sociales — et se montra fort critique vis-à-vis du document qui lui était soumis, y compris dans les rangs de la majorité : outre que la « brique », surnom donné au rapport (600 pages non numérotées), n'avait été distribuée que le matin du débat au députés supposés en débattre, on reprocha au ministre d'en « rester au stade de la description des faits et de refuser de s'engager dans l'action⁵⁰ ». La majorité fut au moins aussi sévère que l'opposition.

La suite de l'action de François Missoffe peut être lue à la lumière de la conférence qu'il prononça en novembre 1967 intitulée *Une politique de la jeunesse pour quoi faire ?*⁵¹. Son titre prend un effet de comique bien involontaire lorsqu'on examine le Conseil des ministres du 6 décembre suivant où François Missoffe fut mis en demeure de proposer des actions concrètes. Toutes ses tentatives pour intervenir dans des domaines en rapport avec la jeunesse mais qui relevaient de la compétence de ses collègues ministres se traduisirent par des fins de non-recevoir. Les réflexions en cours sur le service militaire devenu national depuis 1965 se menaient hors de son influence. Il en allait de même des questions d'emplois des jeunes. Le Premier ministre l'avait renvoyé sèchement vers les compétences de base, c'est-à-dire la tutelle des organisations de jeunesse et d'éducation populaire. Le seul domaine qui lui était concédé était celui de l'information des jeunes, mais en dehors des grands médias. François Missoffe soulignait pourtant l'importance de « créer un lien entre l'informateur et l'informé. Si les jeunes prennent par exemple l'habitude de s'adresser au ministère de la Jeunesse et des Sports pour les renseignements dont ils ont besoin, ils établissent par là un lien avec le gouvernement tout entier et cette action pourra influencer leur comportement le jour d'une consultation électorale⁵². » Cette

⁴⁷ Conférence de presse du 24 février 1967, AN, G/5(1)884.

⁴⁸ Lettre de François Missoffe à Etienne Burin des Rozières, 3 décembre 1966, AN, AG/5(1)884.

⁴⁹ Note de Jean Maheu, 21 février 1967, AN, AG/5(1)884. Le remaniement ministériel attendu à l'occasion des élections législatives jouait également.

⁵⁰ JORF/DP/AN, 24 mai 1967, p. 1219-1294. La citation est extraite de l'intervention de Robert-André Vivien, particulièrement féroce (p. 1289). Une version condensée du rapport fut publiée : *Jeunes d'aujourd'hui, d'après le rapport d'enquête du Ministère de la Jeunesse et des sports (1967)*, Paris, la Documentation française, 1967.

⁵¹ Publiée dans François Missoffe, *Une politique de la jeunesse pour quoi faire ?* Conférence des Ambassadeurs du 19 nov. 1967, Paris, 1967.

⁵² Communication de François Missoffe, conseil des ministres du 6 décembre 1967, AN, AG/5(1)884. De l'action de François Missoffe dans ce domaine devait naître le Centre information documentation

déclaration est à replacer dans le contexte de l'automne 1967 où les députés de la majorité dénonçaient l'inaction du ministre face à la politisation croissante des jeunes, singulièrement dans les organisations de jeunesse accusées d'être aux mains de l'opposition. Étaient visées en particulier les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Si l'on ajoute que même dans ce domaine classique de compétence, François Missoffe n'obtint pas gain de cause, on comprend que son destin et celui de sa politique de la jeunesse étaient sans doute joués avant même que ne débute le mois de mai 1968, au cours duquel il devait démissionner du gouvernement.

Reste, au-delà de l'échec d'une stratégie ou d'une absence de stratégie, à restituer la période 1966-1968 dans l'histoire des politiques de la jeunesse. François Missoffe ne fut certes pas le premier à prétendre fonder une politique de la jeunesse. Il fut en revanche le premier à disposer en théorie des moyens de la mettre en œuvre. Il entendait par « politique » une action globale qui prendrait en compte l'ensemble des problèmes qui se posaient à la jeunesse, considérée comme un groupe certes hétérogène mais partageant suffisamment de caractères pour relever d'une action publique commune. Potentiellement, une telle politique supposait de coordonner toutes les mesures prises pour les jeunes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la justice, de la défense... Or son rang de ministre lui conférait une compétence globale dont ses prédécesseurs n'avaient jamais disposé et que garantissait le décret fixant ses attributions⁵³. Sous cet aspect, le projet de François Missoffe de fonder une politique de la jeunesse peut être vu comme le prolongement, voire l'aboutissement, des diverses tentatives pour coordonner l'action en faveur de la jeunesse, menées depuis le Front populaire.

Il rompait toutefois avec elles pour au moins quatre raisons. La première tenait à ce que le monde associatif était écarté au profit d'un contact direct avec la jeunesse. La seconde à ce qu'il politisait sciemment un enjeu qui avait été relativement neutralisé, au moins depuis 1962. De ce point de vue, le Livre blanc constitue un bon indicateur du changement de climat politique du début du second septennat gaulliste et de l'enjeu politique, en partie fantasmé, que constituait la jeunesse. Troisième rupture : l'action menée jusqu'alors reposait sur un projet d'intégration « civique » d'une jeunesse suspectée de « désaffiliation » ou de dépolitisation au sens étymologique du terme. La forme privilégiée qu'avait revêtue ce projet était le soutien aux loisirs éducatifs ou culturels depuis le Front populaire. Or il est intéressant de noter que l'un des rares objectifs de François Missoffe ayant abouti, la réalisation des Mille Clubs, rompait avec cette perspective. Ces mini-foyers/maisons de jeunes étaient pensés comme des lieux où les jeunes se retrouveraient entre eux, sans intervention des adultes et pour pratiquer des « loisirs spontanés ». Que ce dispositif répondît alors aux difficultés d'accueil des publics

jeunesse. Pour la politique de François Missoffe, nous nous appuyons, outre les archives de Claudius Brosse (voir note 24), sur l'entretien que ce conseiller a accordé à la fondation Pompidou. AN, CHAN, AV/1/ 357-362.

⁵³ Décret 66/64 du 21 janvier 1966.

populaires dans des structures type MJC importe ici moins que les dispositions ministérielles interdisant leur affiliation à une fédération et surtout prohibant les débats politiques et religieux en leur sein⁵⁴. Enfin, la création d'un ministère de la Jeunesse et des Sports marquait la fin définitive du rêve d'un grand ministère de l'Éducation nationale, né sous Jean Zay en 1936. Pour le camp laïque, en voie d'affaiblissement depuis 1958, il n'avait toujours existé qu'un seul ministère capable de mener une politique de la Jeunesse : l'Éducation nationale. Celle-ci avait déjà vu les Affaires culturelles rogner son périmètre depuis 1959. L'autonomie de Jeunesse et Sports, entamée sous Herzog, devenait une réalité en 1966 et accentuait le repli de l'Éducation nationale sur la sphère scolaire.

Mais, si l'émancipation de Jeunesse et Sports paraissait être la condition d'une vaste politique de la jeunesse, l'échec de l'opération Livre blanc et de la plupart des actions tentées par François Missoffe prouvait qu'elle était sans doute nécessaire, mais pas suffisante. Par la suite, Jeunesse et Sports devaient conserver cette indépendance mais, loin de voir leur champ d'action s'élargir en matière de jeunesse, on dut assister au contraire à son rétrécissement tout au long des années 1970. Le rêve d'une politique globale de la jeunesse n'était plus de mise. Dans l'immédiat, le nouveau gouvernement formé en juillet 1968 ne comptait plus qu'un secrétaire d'État à la Jeunesse et au Sports, dont la mission consistait à remettre de l'ordre dans des organisations de jeunesse jugées trop contestataires⁵⁵. Quant à la question de la jeunesse, elle se confondait depuis quelques semaines déjà avec la question étudiante.

L'auteur

Laurent Besse est maître de conférences en histoire contemporaine à l'IUFM de Bordeaux. Il s'intéresse à l'histoire de l'éducation populaire et de la jeunesse. Il a publié en mars 2008, *Histoire des MJC 1959-1981, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses universitaires des Rennes, coll. « Histoire », préface d'Antoine Prost.

Résumé

En 1966, le ministre de la Jeunesse et des Sports, François Missoffe, lançait une vaste consultation de la jeunesse. Son objectif était la réalisation d'un Livre blanc qui devait servir à la mise au point d'une politique globale de la jeunesse. Cette consultation attestait de l'intérêt nouveau porté par la majorité gaulliste aux jeunes, et n'était pas dénuée d'arrière-pensées électorales. Elle témoignait également d'une volonté de rompre avec la division du travail qui prévalait depuis l'après-guerre entre État et mouvements de jeunesse dans le rapport avec les jeunes, le ministre s'efforçant de contourner les associations de jeunesse pour s'adresser directement aux jeunes.

Mots clés : jeunesse ; politique de la jeunesse ; enquêtes sur la jeunesse ; François Missoffe ; associations.

⁵⁴ Article 4 des statuts des Mille Clubs (version février 1968) reproduits dans Jean-Claude Leroyer, *Une régionalisation non concertée, naissance de la FRMJC Picardie*, maîtrise de sciences sociales appliquée au travail, université de Caen, juin 1984, p. 221 sq.

⁵⁵ Un court intérim avait été assuré par Roland Nungesser en juin 1968, avec le titre de ministre.



Laurent Besse, « Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°4, janvier-avril 2008, www.histoire-politique.fr

Abstract

In 1966, the Youth and Sports minister François Missoffe launched a broad youth investigation. He sought to write a report which was meant to be the basis for a global youth policy. This investigation pointed out the new interest of the Gaullist majority for the young. Which was not devoid of ulterior electoral motivation. It also indicated that Missoffe wanted to put an end to the “division of labour” which had prevailed since the post-war era between Government and Youth bodies regarding public action towards youth. Missoffe tried to bypass youth bodies in order to address the young directly.

Key words : Youth ; Youth policy ; inquiries into youth ; François Missoffe ; voluntary bodies.